

Université de Cergy-Pontoise – Faculté de droit – 16 mars 2018

# PROMOUVOIR LA CULTURE ET L'ENSEIGNEMENT EN PRISON : POURQUOI, COMMENT ?

ÉDITH DELÉAGE-PERSTUNSKI (PHILOSOPHE, MEMBRE DE L'ASSOCIATION *LIRE C'EST VIVRE*),

BERNARD PETITGAS (ANCIEN DÉTENU, DOCTEUR EN SOCIOLOGIE),

LUC BACHELOT (ANTHROPOLOGUE, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION *LIRE C'EST VIVRE*)

# PROMOUVOIR LA CULTURE ET L'ENSEIGNEMENT EN PRISON : POURQUOI, COMMENT ?

PROMOUVOIR LA CULTURE EN PRISON... ÉDITH DELÉAGE-PERSTUNSKI

---

- **Pourquoi** ? En deux sens : en vue de quoi ? pour quelles raisons ?
- **Comment** ? L'atelier de culture philosophique (et anthropologique) à Fleury-Mérogis, depuis 2009, avec des détenus volontaires réunis en petit groupe (de 10 à 15).

« **La culture** » : nous entendons par culture le mode de relation de l'homme avec les choses du monde. Le mot « culture » dérive du latin « *colere* » : « cultiver, prendre soin, entretenir, préserver... ».

Ce mot renvoie primitivement au commerce de l'homme avec la nature, au sens de culture et d'entretien de la nature en vue de la rendre propre à l'habitation humaine (cf. « agriculture »). Au sens figuré, il s'agit de la culture de *l'esprit*. « La culture en vue d'un monde commun » (Hannah Arendt, *La crise de la culture*, 1963).

# 1. Pourquoi ?

## En vue d'une prison sans récidive

Le cas Pierre Botton.

Le rapport 2016 du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

En janvier et février 2018, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis a été le lieu de grèves de détenus et de blocages de la prison par les surveillants et leurs syndicats.

Sur les réseaux sociaux : des propos totalement opposés, voire contradictoires et souvent péremptoirs, de la part des surveillants, des détenus, de la contrôleur générale des lieux de privation des libertés, de l'opinion publique.

## 2. Parce que :

### Les politiques pénales en France, de la Révolution de 1789 à nos jours, s'interrogent sur les moyens de passer de la prison à la cité.

L'avocat italien Cesare marquis de Beccaria (1738-1784) publie, en 1764, *Des delitti et delle pene*, traduit en français par l'abbé Morellet en 1766 (*Des délits et des peines*). Sa théorie de la juste peine (qui aujourd'hui gouverne la philosophie pénale des États démocratiques) comporte six principes : le principe de publicité, le principe de promptitude, le principe de nécessité, le principe d'humanité, le principe de légalité (la non-rétroactivité des lois), le principe de la proportionnalité des peines.

1791-1819 : Punir autrement dans l'ère nouvelle : le code pénal établit la privation de liberté – la prison – comme peine principale de droit commun. Avec quatre objectifs : protéger la société, sanctionner la faute par la réclusion et le travail, favoriser l'amendement, contribuer à la réinsertion. 1795 : création des « maisons centrales ». 1810 : Code Napoléon qui réforme l'œuvre des Constituants dans un sens plus répressif.

1819-1836 : La prison pour séparer les catégories pénales. C'est l'objectif des réformes philanthropiques.

1836-1911 : La prison pour isoler et discipliner. Alexis de Tocqueville : « L'objet des prisons n'est pas de rétablir la santé des criminels ni de prolonger leur vie, mais de les punir et d'arrêter leurs imitateurs ». Cellules et architecture panoptique (c'est Bentham qui, en 1791, a proposé le dispositif panoptique), combinent le principe de surveillance avec l'isolement jour et nuit.

1911-1939 : La prison pour expier. Pour la III<sup>e</sup> République pourtant laïque, la peine est une pénitence. Surveillance constante, maltraitance – et parfois enchaînement – , travaux pénibles.

1939-1971 : Humaniser les peines pour une meilleure réinsertion.

1971-2018 : Ouverture de la prison sur l'extérieur. Les conditions de détention sont considérées « comme indignes de la patrie des droits de l'homme ». 1971 est l'année de toutes les contestations. Constitution du GIP. 1972 : conférence de presse avec Jean-Paul Sartre, Michel Foucault... 1981, Robert Badinter : à « “Surveiller et punir”, substituer “Eduquer et prévenir” et casser le monde clos de la prison. Pas seulement avec les permissions de sortie, mais avec l'entrée d'intervenants extérieurs. Le cinéma, le théâtre, la musique, la lecture, les arts plastiques afin de donner au détenu sa dimension culturelle propre à favoriser son épanouissement personnel ».

Mais surencombrement des prisons et inflation pénale... alors construction de nouvelles prisons ; et la loi de 2002 autorise la mise en détention provisoire des mineurs de 13 ans accusés de délit et en 2003 la création de centres fermés pour mineurs délinquants... et « terrorisme ».

- **Parce que 2.** Pour un sociologue, Didier Fassin (*Punir, une passion contemporaine*, 2017), l'augmentation de la criminalité est « un fait social total » qui marque notre temps comme celui du « moment punitif ».
- **Parce que 3.** Pour un géographe, Olivier Milhaud (*Séparer et punir, une géographie des prisons françaises*, 2017), l'histoire de l'espace carcéral est celle de la progressive instauration d'une « peine spatiale » de la marginalité sociale.

# Fleury-Mérogis

La plus grande prison d'Europe

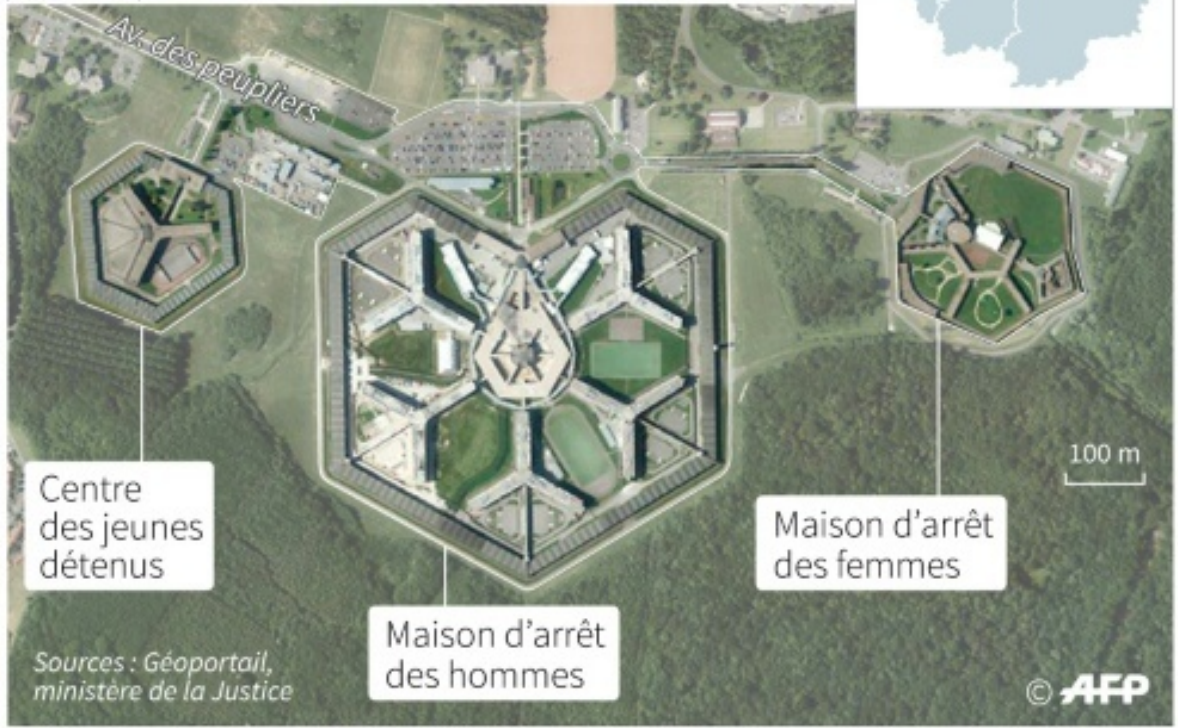
Capacité : 2 956

Détenus : 4 349

(au 1<sup>er</sup> déc)



Fleury-Mérogis



## ***Comment ?***

Par la lecture et l'explication de textes de philosophes et d'anthropologues. Avec un florilège de textes en forme d'abécédaire (fabriqué par les quatre collègues de l'atelier) pour rendre compte de la richesse des notions et concepts du philosophe étudié.

« Nous comprenons par culture l'attitude ou mieux le mode de relation prescrit par les civilisations avec les moins utiles, les plus mondaines des choses : les œuvres des artistes, poètes, musiciens, philosophes [...]. Se cultiver, c'est s'intéresser à des productions humaines inutiles pour la reproduction de l'espèce [...] mais qui ont le pouvoir d'arrêter notre attention et de nous émouvoir [...] et qui sont différentes des loisirs de masse à consommer de notre société marchande. » Hannah Arendt, *La condition de l'homme moderne* (1958)



## **Exemples d'auteurs étudiés dans le cadre des ateliers de lecture philosophique :**

**Charles Darwin** (1809-1882)

**Sigmund Freud** (1856-1939)

**Claude Lévi-Strauss** (1908-2009)

**Jean-Paul Sartre** (1905-1980)

**Platon** (-428-348)

**Karl Marx** (1818-1883)

**Michel Foucault** (1926-1984)

**Hannah Arendt** (1906-1975)

**Jean-Jacques Rousseau** (1712-1778)

**Conclusion** : Promouvoir la culture en prison, cela ne relève pas de la compassion envers les délinquants et les criminels. Cela n'est pas une entreprise charitable. Cela renvoie à un présupposé philosophique (cf. Jean-Jacques Rousseau), à deux principes philosophiques (Jean-Pierre Dupuy ; Hans Jonas) et à une contradiction vécue (cf. Michelle Perrot).

# Bibliographie

## Des analyses historiques, sociologiques, géographiques

- Michelle Perrot, *L'impossible prison* (collectif, Seuil, 1980) ; *Les ombres de l'histoire, crime et châtement au XIX<sup>e</sup> siècle* (Flammarion, 2001)
- Philippe Combessie, *Sociologie de la prison* (La Découverte, Repères, 2001, 2004, 2009).
- Nicole Castan et André Zysberg, *Histoire des galères, bagnes et prisons en France* (Editions Privat, 2002).
- Jean-Claude Vimont, *La prison à l'ombre des hauts murs* (Gallimard 2004)
- Didier Fassin, *Punir. Une passion contemporaine* (Seuil 2017)
- Anne Guérin, *Prisonniers en révolte. Quotidien carcéral, mutineries et politique pénitentiaire en France (1970-1980)* (Agone, 2013)
- Olivier Milhaud, *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises* (CNRS éditions, 2017).

## Des témoignages :

- Claude d'Harcourt (Préfet, collectif), *La prison vue de l'intérieur – regards et paroles de ceux qui travaillent derrière les murs* (Albin Michel, 2007).

## Des romans :

- Alain Guyard; *La zonzon* (Le dilettante, 2011).
- Bertrand Rothé, *Lebrac, trois mois de prison* (Seuil, 2009).
- René Fregni, *Tu tomberas avec la nuit* (Gallimard, 2008).

## **Philosophie :**

- Cesare de Beccaria (1738-1794), *Des délits et des peines* (1764, Rivages Poche, 2014)
- Jeremy Bentham (1748-1832), *Le panoptique* (1786, Belfond, 1977)
- Alexis de Tocqueville (1805-1859), *Écrits pour le système pénitentiaire en France et à l'étranger* (1833, texte établi par Michelle Perrot, Gallimard, 1984)
- Michel Foucault (1926-1984), *Surveiller et punir* (Gallimard, 1975)
- François Boullant, *Michel Foucault et les prisons* (PUF, 2003)

## **Droit :**

- Robert Badinter, *La prison républicaine 1871-1914* (Fayard, 1992)
- Paul Cassia, *Robert Badinter, un juriste en politique* (Fayard, 2009).

# PROMOUVOIR LA CULTURE ET L'ENSEIGNEMENT EN PRISON : POURQUOI, COMMENT ?

L'ENSEIGNEMENT EN PRISON... BERNARD PETIGAS

---

## Première partie : historique et évolution

- Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, l'objectif de la sanction s'accompagne de celui de l'amendement et du repositionnement social des condamnés. Cela entraîne un reconditionnement de leur pratique vers des normes acceptées. C'était avant tout par le travail, dans un premier temps obligatoire, et les pratiques religieuses que s'exercent de telles visées de transformation des comportements et l'éducation vers un retour à la société.
- C'est à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, notamment sous l'influence des réformes Amor (1945) que l'enseignement et l'éducation prennent leur essor en détention, et s'institutionnalisent au niveau législatif.
- Il s'étend plus encore après les luttes revendicatives du milieu des années 1970 et ses structures institutionnelles se pérennisent. Les objectifs sont avant tout de s'adresser à un public concerné par la nécessité d'apprentissages de base (lecture et calcul) en vue d'une réinsertion professionnelle. Dès lors, l'enseignement en détention s'ouvre prioritairement dans cet état d'esprit de formation et de requalification professionnelles.
- Cependant les logiques sécuritaires priment largement sur les logiques scolaires et de formation dans les établissements pénitentiaires. De lourdes contraintes organisationnelles pèsent sur les établissements surchargés en espace, en moyens et en personnel.

## Deuxième partie : que signifie concrètement étudier en détention ?

- Différences entre maisons d'arrêt et établissements pour moyennes et longues peines.
- Différentes structures d'enseignement, professionnelles et bénévoles. Exemple de leur fonctionnement quotidien dans un établissement comme le centre de détention de Caen.
- Les temporalités de la détention et les différentes phases d'occupation des détenus. Les intégrer dans un processus de parcours d'enseignement. (Le travail aux ateliers, les horaires des activités, la fréquence des cours, les exigences formelles des horaires de la détention)
- La priorité des moyens accordés aux apprentissages de base.
- Des parcours d'études post-bac, la structure bénévole « parcours + », ses impacts sur l'institution et la création de nouveaux postes pérennes dans l'éducation nationale.
- Les problèmes concrets d'accès aux informations, du passage des examens, des interactions avec les enseignants et les différentes structures institutionnelles (université, CNED, BTS)

## Troisième partie : Enseignement et relation totale à la société

- Les inégalités rencontrées et attestées par les sociologues à l'extérieur des murs se retrouvent en ce qui concerne l'enseignement aussi en détention. Notions de capital social, d'habitus, de reproduction sociale.
- Tous les travaux de la sociologie de l'éducation sont ratifiés à l'intérieur des murs.
- la détention n'est pas en dehors de la société, mais est un élément de la société. Elle reflète par conséquent les caractéristiques de celle-ci, dans un environnement cependant particulier qui polarise les inégalités et les renforce.



Thèse de doctorat en sociologie soutenue par M. Bernard PETITGAS en juin 2017  
sous la direction du professeur Philippe Chanial, Laboratoire CERReV, département de sociologie, université de Caen :

*Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral.  
Du don et de la reconnaissance en institution totalisante*

(Texte en accès libre)

[HTTP://CLASSIQUES.UQAC.CA/CONTEMPORAINS/PETITGAS\\_BERNARD/ENGAGEMENT\\_RELATIONNEL\\_BENEVOLAT\\_MILIEU\\_CARCCERAL/ENGAGEMENT\\_RELATIONNEL.HTML](http://CLASSIQUES.UQAC.CA/CONTEMPORAINS/PETITGAS_BERNARD/ENGAGEMENT_RELATIONNEL_BENEVOLAT_MILIEU_CARCCERAL/ENGAGEMENT_RELATIONNEL.HTML)

On trouvera dans la bibliographie de la thèse notamment l'ouvrage de Bruno MILLY  
*Être étudiant en prison : l'évasion par le haut*, Paris, La Documentation française, 2010

# PROMOUVOIR LA CULTURE ET L'ENSEIGNEMENT EN PRISON : POURQUOI, COMMENT ?

**LA LECTURE EN PRISON : L'ACTION DE L'ASSOCIATION *LIRE C'EST VIVRE***

**LUC BACHELOT**

## La politique culturelle des gouvernements et la création de *Lire c'est vivre* (LCV)

- Description et analyse des différentes dispositions légales depuis 1986 concernant la culture en prison.
- LCV : Association loi de 1901, créée en 1987 suite au protocole d'accord entre les Ministères de la justice et de la culture (25 janvier 1986) signé par Robert Badinter, garde des sceaux et ministre de la justice et Jack Lang, ministre de la culture.
- Deuxième protocole d'accord beaucoup plus précis et développé (40 pages) que celui de 1986 (8 pages seulement) signé par Pierre Arpaillange (1990).
- Circulaire du 14 décembre 1992 sur le « Fonctionnement des bibliothèques et développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires » signée par Jean-Claude Karsenty, Directeur de de l'administration pénitentiaire et Évelyne Pisier, Directeur du Livre et de la lecture.
- Troisième protocole d'accord signé par Rachida Dati, ministre de la Justice et Jack Lang, ministre de la culture (5 pages) (30 mars 2009).



[HTTP://WWW.LIRECESTVIVRE.ORG](http://www.lirecestvivre.org)

## Les objectifs et l'action de *Lire c'est vivre* au sein de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

- Création et gestion de dix bibliothèques dans l'établissement
- Programmation culturelle autour du livre tout au long de l'année avec une action considérée comme étant au cœur de notre mission : la lecture à voix haute partagée.
- Développement de cette pratique à partir de l'expérience acquise hors les murs de la prison et des nombreux travaux de sociologie, psychologie, concernant la lecture.
- Maintien d'une stricte liberté de choix de lecture et indépendance assumée vis-à-vis des programmes de l'enseignement scolaire et universitaire.
- Discussions libres, en dehors de tout personnel de l'administration pénitentiaire dans nos cercle de lecture

## Retour d'expérience : relation de *Lire c'est vivre* avec les personnes détenues et l'administration pénitentiaire

- Pédagogie auprès de l'administration pénitentiaire qui, malgré les relations constantes que nous avons avec elle et les règles juridiques qui lui sont imposées, a du mal à saisir les enjeux de notre action.
- L'expérience et le savoir faire acquis depuis 30 ans par LCV devrait faire de cette association un élément essentiel dans la prise de conscience par la société civile et par les instances politiques de l'importance de la politique culturelle en prison. C'est actuellement loin d'être le cas. Bien que répondant à des décisions de justice la prison reste, à bien des égards, un lieu de non-droit. On semble ignorer que la rupture radicale (et plus ou moins consciemment entretenue) entre le monde de la prison et celui de l'extérieur est dommageable à la société dans son ensemble. On ignore surtout qu'il s'agit d'une question culturelle de fond, surtout dans les sociétés qui revendiquent la démocratie.



**ENTRE LES BARREAUX, LES MOTS, FILM TOURNÉ EN 2017 PAR PAULINE PELS-Y-JOHANN ET CO-PRODUIT PAR LCV, TRACES DE VIES ET BAÏACEDEZ : LES ATELIERS DE LECTURE À FLEURY-MÉROGIS ET DES TÉMOIGNAGES DE DÉTENUS SUR LEUR RECONSTRUCTION PAR LA LECTURE**

L'ACTION DE L'ASSOCIATION *LIRE C'EST VIVRE* EST AUJOURD'HUI RENDUE TRÈS DIFFICILE PAR  
LES RÉDUCTIONS DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

IL EXISTE UNE ASSOCIATION D'AIDE SCOLAIRE DANS LES PRISONS DESTINÉE  
SPÉCIFIQUEMENT AUX ÉTUDIANTS BÉNÉVOLES : LE **GÉNÉPI** (GROUPEMENT ÉTUDIANT  
NATIONAL D'ENSEIGNEMENT AUX PERSONNES INCARCÉRÉES)

[HTTP://WWW.GENEPI.FR/](http://www.genepi.fr/)

